Reçu en préfecture le 04/02/2025



ID: 073-200086569-20250117-25\_004-DE

N°25-004

## REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL** DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

## Séance du 17 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-sept janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers

Date de convocation :

Date d'affichage:

13/01/2025 13/01/2025

En exercice: 22

15

Présents: Votants:

15 + 4 pouvoirs

Présents : Mrs. GENON Hervé - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel -

RICHARD Denis - MANENTI Rémy - RIZZON Bruno

Mmes GAZET Véronique - BAZIN Josyane - COMBET Claire - JABOUILLE Martine MASSUTTI Carole - PAVIET Laura - LEGRAND Alexandra - GENON Marie -

## Excusés:

Mrs. DELWAL Jean Luc - BIBOLLET Nicolas - RICO PEREZ José - GACHET Roger (pouvoir à GENON Hervé) - MICHELLAND Bruno (pouvoir à BAZIN Josyane)

Mmes PEREZ Stéphanie (pouvoir à LEGRAND Alexandra) - JALLIFIER VERNE Christelle (pouvoir à GAZET Véronique)

A été nommée secrétaire de séance : Josyane BAZIN



Objet : Remboursement de frais effectués par un agent

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des avances de frais ont été réalisés au magasin « Centrakor » pour l'achat de décorations de Noël.

Il précise qu'il s'agit d'une avance réalisée par un agent d'un montant de 60,33 euros TTC (soixante euros et trente-trois centimes) pour la décoration de la salle des fêtes de Randens.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

d'ACCEPTER le remboursement de cette avance d'un montant de 60,33 euros TTC (soixante euros et trente-trois centimes)

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

ID: 073-200086569-20250117-25\_004-DE

- de CHARGER Monsieur le Maire de signer tous les documents correspondants
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrit au budget 2025 de la commune de Val-d'Arc.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance Josyane BAZIN Monsieur le Maire Hervé GENON